Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 12

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

possible à la division de l'Europe. Le premier vœu à formuler dans le domaine syndical viserait à intégrer les syndicats allemands libres dans le syndicalisme européen. »

D'autres résolutions fixant la politique générale de l'Union, ses rapports avec les autres mouvements européens, ont également été votées. Elles témoignent du même souci d'aller au delà des intérêts particuliers pour sauvegarder ceux du continent.

Il convient d'accorder à ce mouvement de coordination et d'union l'intérêt qu'il mérite. Les tendances suivent une voie convergente à celle du syndicalisme. Ce qui explique la participation active de nombreux leaders syndicaux européens au congrès de Rome. Nous qui restons volontairement à l'extérieur, suivons cependant avec la plus grande sympathie ces efforts valeureux qui tendent à la renaissance de l'Europe. Rien ne dit que nous ne joindrons pas nos forces à toutes celles qui s'épaulent actuellement dans l'Union européenne des fédéralistes, si ceux qu'on appelle les grands, en vertu du critère arbitraire du nombre, s'y mêlent à leur tour. Sans doute, cette attitude de prudente expectative n'est-elle pas des plus glorieuses. Mais il ne faut pas oublier quelques déceptions cuisantes essuyées par les idéalistes helvétiques au cours des trente dernières années. Si les personnalités suisses engagées dans ce mouvement voulaient bien nous donner des gages de leur bonne volonté dans la bataille sociale qui se déroule dans notre propre pays, cela nous conduirait peut-être à sortir de notre réserve. Car les bonnes intentions doivent se manifester pratiquement dans le petit cercle pour s'étendre au grand. Le contraire peut sans doute arriver, mais l'expérience montre qu'il s'agit alors de réjouissantes exceptions!

Bibliographie

L'Assurance-Vieillesse et Survivants en Suisse. Par *Pascal Frochaux*, docteur en droit de l'Université de Paris. En vente chez Librairie Payot. 158 pages. Fr. 6.75.

Dans cet ouvrage, préfacé par M. André Marchal, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Paris, M. Frochaux a tenu tout d'abord à faire la synthèse des principes sociaux qui se sont dégagés progressivement dans notre pays et qui constituent le support de cette grande œuvre sociale dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle paraît conforme au tempérament du peuple suisse. Puis, par une analyse méticuleuse et fort judicieuse de la loi et de son champ d'application, l'auteur met en relief certaines données de politique sociale où l'élément économique a bien sa place mais dans lesquelles il fait intervenir l'élément proprement humain. L'homme, en effet, ne peut pas être dissocié de la société à laquelle il appartient, de même que la société ne peut pas faire abstraction des éléments qui la composent. C'est en fonction de l'homme, être doué de personnalité propre autant qu'être social, que doivent être résolus les problèmes que comporte la vie moderne.

De plus, en élevant le débat, l'auteur s'est efforcé de faire ressortir l'entrecroisement des liens multiples que la loi d'A. V. S. s'est efforcée de traduire et de mettre en œuvre; la solidarité qu'engendre l'assurance sociale est en quelque sorte l'aboutissant normal, sur le plan social, des rapports d'interdépendance qui lient les individus au sein d'une même communauté. C'est la vie en société qui a créé ces rapports d'interdépendance entre les individus, rapports rendus de plus en plus apparents au fur et à mesure que se développait l'industrie moderne et, avec elle, la division technique du travail. Cette solidarité des membres de la collectivité, due à leur interdépendance réciproque, est en fait subie par l'individu plutôt que créée par lui. La situation des uns et des autres n'est, dès lors, que rarement conforme à l'équité individuelle comme à l'équité sociale.

Les fonctions de l'assurance sociale sont donc de parer à ces inégalités choquantes. L'A. V. S. a, dès lors, créé sciemment de nouveaux courants de rapports d'interdépendance, susceptibles d'atténuer ce qui paraît inéquitable dans la solidarité naturelle résultant de la vie économique moderne. Mais il aurait été vain de sacrifier l'individu au social, ce dernier n'étant assuré d'un plein développement que si le premier n'est pas banni des éléments moteurs de l'activité économique nationale. Le vaste courant de solidarité que l'auteur met en relief dans son étude sur l'assurance-vieillesse et survivants en Suisse, montre qu'il peut exister une justice individuelle compatible avec une saine justice sociale. Ces rapports de solidarité au sein d'une œuvre sociale commune à tout un peuple sont l'élément de liaison de ces deux principes que d'aucuns prétendent à tort être irréductibles.

Aspects du Drame contemporain. Par *C.-G. Jung.* Préface et traduction de R. Cahen-Salabelle. Librairie de l'Université, Genève. Prix fr. 5.—.

C.-G. Jung, le célèbre psychologue et psychiatre, démontre dans cet ouvrage les raisons psychologiques profondes du drame contemporain.

Les organismes sociaux, nationaux et internationaux, n'ayant que trop démontré leur impuissance, l'auteur remonte à cette cellule des corps sociaux dont tout dépend: l'homme. En effet, ne faut-il pas, comme les esprits les plus éminents commencent à en prendre conscience, chercher les causes des troubles sociaux et guerriers dans les désordres des âmes individuelles? N'y a-t-il pas en elles des reliquats de primitivité inculte et indomptée, qui font, en quelque sorte, que, psychiquement parlant, c'est l'homme du Néandertal qui conduit l'avion à réaction et dispose de la bombe atomique! C.-G. Jung montre combien nécessaires et fructueuses sont ces constatations. L'homme moderne, envisagé sous cet angle, apparaît réellement semblable à un enfant qui joue inconscient avec de la dynamite.

Et l'on se demande si l'un des grands espoirs de l'humanité n'est pas le retour à l'homme intérieur, à l'homme renaissant par delà les névroses individuelles et collectives modernes, retour auquel incite la psychologie analytique et les travaux du maître de Zurich.

Cet ouvrage est appelé à éveiller en Suisse un intérêt tout particulier en raison de la personnalité de l'auteur et aussi du chapitre intitulé: « La ligne suisse dans l'analytique spectrale de l'Europe », qui lui est consacré.